

# **La régulation des naissances chez les femmes en situation de handicap mental chez les femmes accueillies en institution, éthique de cas complexes,**

Blandine Pellerano, Etudiante Sage-Femme (Marseille)

Avec l'évolution de la législation sur les droits des personnes en situation d'handicap mental, l'évolution des mentalités et des pratiques dans les différentes institutions, il existe de nombreux enjeux éthiques auxquels sont confrontés les aidants.

L'étude qualitative nous révèle que la vie affective et sexuelle est reconnue comme un bien et comme nécessaire au développement physique, psychologique de la personne. Une éducation et une information éclairée permettent ainsi de développer l'autonomie des femmes et des couples. Sur la contraception, là encore, une information et une éducation sont primordiales, même si c'est placer les femmes face à leur handicap, car l'information éclairée relève du principe de bienfaisance pour les femmes et les couples. L'interruption volontaire de grossesse fait naître de nombreux enjeux. L'IVG serait un bien pour les femmes car il permet d'éviter certaines douleurs (l'accouchement ou le retrait de la garde de l'enfant). Mais l'IVG entraîne également des souffrances psychiques et physiques, alors comment choisir entre les deux ?

Enfin, l'étude nous entraîne sur les enjeux difficiles du désir de grossesse et de la parentalité. Les femmes expriment un désir de grossesse et là encore le respect du principe d'autonomie et de bienfaisance sont au centre du débat car pour les participants, il faut expliquer aux femmes et aux couples, la réalité d'être parents. Pour les futurs enfants à naître, la régulation des naissances est en accord avec le principe de non malfaisance car chaque enfant a droit de disposer des conditions optimales nécessaires à son développement.

L'étude ne nous apporte pas de réponses pré établies mais montre qu'une meilleure éducation à la contraception tout en respectant la volonté des femmes pourrait apporter une aide à la décision.

Le plan gouvernemental « Handicap 2013-2015 » demande de développer une éducation à la vie affective et sexuelle adaptée aux personnes en situation de handicap et de renforcer la coopération entre les différents acteurs du système sanitaire et social et les professionnels de santé.

L'étude nous apprend que tous les professionnels et les parents sont prêts à travailler en collaboration avec d'autres professionnels de santé spécialisés dans ce domaine, et notamment avec les sages-femmes. Depuis la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire de 2009, les sages-femmes peuvent assurer des consultations en matière de gynécologie préventive et de contraception auprès des femmes tout au long de leur vie, elles ont donc toute leur place dans les institutions d'accueil afin de prendre soin de la santé de ces femmes souvent oubliées par les politiques de santé.